



COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

n° 231031-105 : Interdiction temporaire d'accès à l'aire de jeux sise en bord de Lac des Escoumes en raison de travaux d'aménagement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant la réalisation de la 2^{ème} phase des travaux d'aménagement de l'aire des jeux sise en bord du Lac des Escoumes, au lieu-dit « Les Teuleries », Impasse Camp del Roc à Vinça (66320), portion du terrain cadastré section AC parcelle n° 30, propriété de la Commune,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de l'aire de jeux en raison du risque que présente la réalisation de ces travaux pour toute personne étrangère au chantier ;

ARRETE

Article 1 : du **lundi 6 novembre au vendredi 10 novembre 2023 inclus**, l'accès à l'aire de jeux de Vinça, sise en bord du Lac des Escoumes, au lieu-dit « Les Teuleries », Impasse Camp del Roc à Vinça (66320), est interdit.

Article 2 : MM. le Secrétaire Général de Mairie et les agents de Surveillance de la Voirie Publique de la Commune de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vinça, le 31 octobre 2023.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Arrêté non soumis à transmission au représentant de l'État dans le département (article L2131-2 du CGCT)
Publié sur le site Internet de la Mairie le 31 octobre 2023.